



**TERRE
VALSE
RHÔNE**
TOURISME

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2026**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I - PREAMBULE.....	3
1) ELEMENTS REGLEMENTAIRES	3
2) CALENDRIER.....	3
3) CREDIBILITE DES HYPOTHESES RETENUES.....	3
II – L’OFFICE DE TOURISME TERRE VALSERHÔNE ET SON ENVIRONNEMENT.....	4
1) PRESENTATION DE L’OFFICE DE TOURISME (OT)	4
2) ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L’OT	5
III – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	5
1.1) <i>Conjoncture économique nationale :</i>	5
1.2) <i>Conjoncture économique de la Communauté de Communes Terre Valserhône</i>	6
2) CONTEXTE ECONOMIQUE TOURISTIQUE	6
2.1) <i>Contexte national</i>	6
2.2) <i>Contexte régional</i>	7
2.3) <i>Contexte départemental</i>	7
2.3) <i>En Terre Valserhône</i>	7
IV – ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES.....	8
1) STRATEGIE TOURISTIQUE TERRITORIALE	8
2) PROPOSITION D’ACTIONS ET PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026	8
2.1) <i>Proposition d’actions avec projet budgétaire par mission</i>	9
2.2) <i>Prévisions de fonctionnement général</i>	11
2.3) <i>Produits de fonctionnement</i>	12
2.4) <i>Investissements</i>	13
2.5) <i>Emprunts</i>	13
2.6) <i>Synthèse par chapitres</i>	13
2.7) <i>Synthèse des coûts de fonctionnement par postes / missions :</i>	15

I - Préambule

1) Eléments réglementaires

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Ce texte précise que cette obligation est transposable à leurs établissements publics administratifs, ce qui est le cas de l'Office de Tourisme (OT).

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en informant les membres du Conseil d'Administration sur la situation économique et financière de l'OT et d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif soumis à l'approbation de l'EPCI.

Il porte notamment sur les orientations générales à retenir pour l'exercice 2026 en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés.

Le débat s'effectue sur la base d'un **rapport sur les orientations budgétaires (ROB)** qui doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Le cas échéant, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Doivent également être présentées les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

Le présent document a pour but de répondre à ces obligations.

2) Calendrier

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, donc du Conseil d'Administration de l'OT.

Ce débat intervient lors d'une séance distincte du vote du projet de budget primitif.

Le calendrier est le suivant :

- La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget ;
- Le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil d'Administration avec les rapports correspondant douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget. Le budget, soumis pour approbation au conseil communautaire, est à adopter avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Il est précisé que ce délai de convocation *concerne uniquement le budget primitif*.

Les règles de droit commun (5 jours conformément aux dispositions des articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT) s'appliquent à toutes les autres délibérations budgétaires : décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif ou compte financier unique.

3) Crédibilité des hypothèses retenues

Les perspectives présentées dans ce document sont établies en toutes sincérité et prudence au moment de leur présentation, ainsi qu'en correspondance avec les orientations budgétaires de la Communauté de Communes Terre Valserhône, qui pourvoit aux ressources de l'OT.

Les montants définitivement proposés au vote des budgets primitifs 2026 pourront différer des chiffres indiqués, en fonction des données plus précises dont nous disposerons d'ici là suite aux débats en séance et au retour de la commission finances de l'intercommunalité.

II – L'Office de Tourisme Terre Valserhône et son environnement

1) Présentation de l'Office de Tourisme (OT)

Créée le 25 juillet 1927, l'association « Syndicat d'initiative de Bellegarde et de la Région » devient Office de Tourisme en 1995.

En 2016, afin d'adapter le fonctionnement de l'OT aux orientations définies via le schéma de développement touristique, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien s'est prononcé sur l'organisation de l'OT et a acté la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sous forme de régie dotée de la personnalité morale et autonomie financière chargée de l'exploitation du Service Public Administratif (SPA) conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Il prend l'appellation « Office de Tourisme Terre Valserine ».

Fin 2023, suite à une démarche de marketing territorial, la dénomination « Communauté de Communes du Pays Bellegardien » a été remplacée par « Communauté de Communes Terre Valserhône » avec l'appellation courante « Terre Valserhône l'interco ».

Dans un souci de cohérence et de visibilité du territoire, la dénomination de « Office de Tourisme Terre Valserine » a été remplacée par « Office de Tourisme Terre Valserhône » et de préciser l'appellation en usage courant de « Terre Valserhône Tourisme ».

Ses principales missions sont :

- L'accueil et l'information des visiteurs : touristes, excursionnistes et population locale ;
- La promotion touristique du territoire ;
- L'animation des réseaux locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs ;
- La participation aux actions des réseaux institutionnels du tourisme, aussi bien départementaux que régionaux ;
- La tenue d'un observatoire de l'économie touristique locale.

L'OT est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale, en lien étroit avec les autres services de la Communauté de Communes. Il peut être consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Il est admis fiscalement que les Offices de Tourisme dont les missions relèvent du service public administratif (SPA) peuvent être financés par des subventions des collectivités.

Au regard de ses missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animation des réseaux, l'Office de Tourisme Terre Valserhône entre dans ce champ.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Office de Tourisme font l'objet d'un budget distinct du budget général de la Communauté de Communes.

Le budget et les comptes de l'OT, délibérés par le Conseil d'Administration, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Ce budget s'entend toutes taxes comprises (TTC).

La comptabilité est tenue conformément au plan comptable M57.

Ses ressources financières sont composées :

- Des crédits de fonctionnement et subventions accordées par l'Intercommunalité ;
- Des recettes de la taxe de séjour ;
- Des ressources de toute natures décidées par son Conseil d'Administration, comme les partenariats, les ventes de la boutique – billetterie, ...

Ses principales dépenses sont :

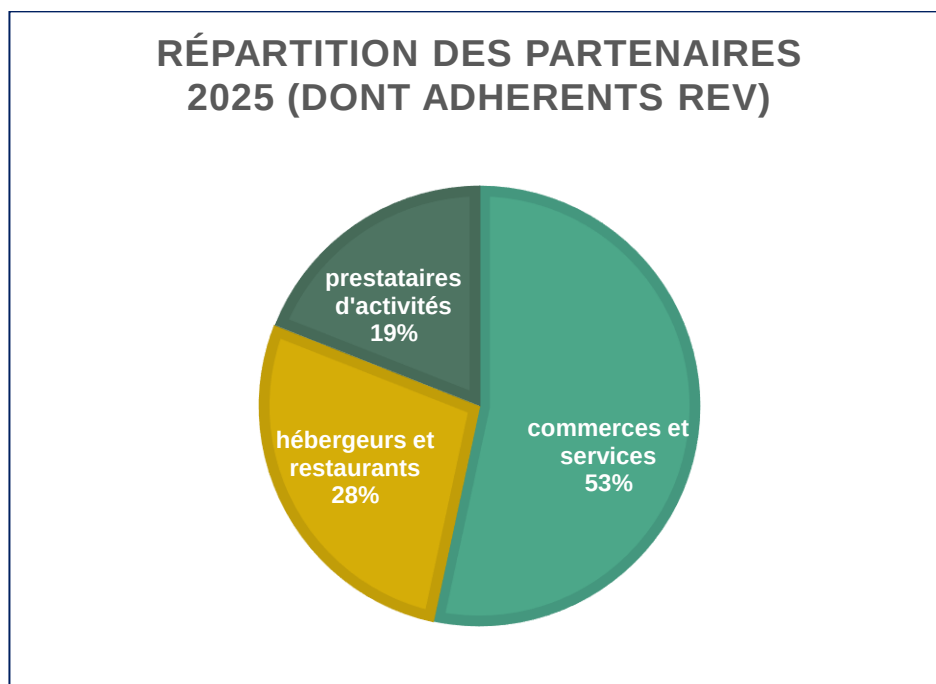
- Les frais d'administration et de fonctionnement, de promotion, de publicité et d'accueil ;
- Les dépenses d'investissements relatifs aux installations et équipements créés en propre.

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment sur le budget des recettes et des dépenses de l'Office, le compte financier de l'exercice écoulé, le plan d'actions annuel en termes de communication, animation du territoire et des réseaux, ...

2) Environnement institutionnel de l'OT

Différents interlocuteurs participent à la politique menée par l'OT :

- **La Communauté de Communes Terre Valserhône**, également appelée l'Interco : les relations et actions sont notamment encadrées par la convention d'objectifs et de moyens signée pour la période 2022 - 2025 ainsi que par la stratégie touristique décrite dans le schéma de développement touristique 2021 - 2026.
- **Les socio-professionnels** : ce sont principalement des acteurs du tourisme mais aussi des commerçants ou personnalités économiques. L'OT tourisme s'appuie sur ces professionnels pour mener à bien sa mission de communication sur le territoire.
En 2025, 78 professionnels ont accordé leur confiance à l'OT, auxquels se rajoutent 85 commerces adhérents du REV :



- **Les Offices de Tourisme**, notamment ceux situés sur les territoires adjacents, avec lesquels sont mises en place des actions communes, notamment en termes de promotion et communication.
- **Les institutionnels du tourisme** comme le comité départemental du tourisme Aintourisme, le comité régional du tourisme d'Auvergne Rhône-Alpes, le parc naturel régional du Haut-Jura, le collectif Montagnes du Jura via la région Bourgogne Franche-Comté.
- **Les associations en lien avec le tourisme** : associations de randonnée au niveau local et départemental mais aussi Grandes Traversées du Jura, Espace Nordique Jurassien, ...

Le territoire de compétence de l'Office de Tourisme est celui des 12 communes situées sur l'Interco.

III – Contexte économique et financier

1) Contexte économique et institutionnel

1.1) Conjoncture économique nationale :

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité d'un contexte économique national contraint, marqué par un niveau de déficit et de dette publique toujours élevée.

Dans ce cadre, l'État poursuit une trajectoire de maîtrise renforcée des dépenses publiques, avec des effets directs ou indirects sur les collectivités territoriales et les établissements qui en dépendent.

La réduction progressive des concours financiers de l'État, combinée à une visibilité limitée sur l'évolution des dotations, rend les prévisions budgétaires plus incertaines. Cette situation appelle à une approche prudente dans la construction du budget, avec la possibilité d'ajustements en fonction des arbitrages définitifs de l'État et de la collectivité de rattachement.

Pour les **Offices de Tourisme**, ce contexte se traduit par :

- Une pression accrue sur les financements publics ;
- Une attente renforcée en matière de maîtrise des dépenses et d'efficacité des actions menées ;
- La nécessité de maintenir l'attractivité du territoire et la qualité du service rendu dans un cadre financier plus contraint.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires engagées ces dernières années dans le secteur du tourisme, notamment en matière de régulation des meublés de tourisme et de transition énergétique, continuent de produire leurs effets en 2026 : elles peuvent influencer l'offre d'hébergement, la fréquentation touristique et, par conséquent, les recettes liées au tourisme dont la taxe de séjour.

Dans ce contexte, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 s'inscrit dans une logique de prudence, de priorisation des actions à forte valeur ajoutée territoriale et de maintien d'une capacité d'adaptation face aux évolutions économiques et réglementaires à venir.

1.2) Conjoncture économique de la Communauté de Communes Terre Valserhône

Dans ce contexte national, les principes proposés pour l'estimation des recettes de fonctionnement de l'Intercommunalité sont les suivants :

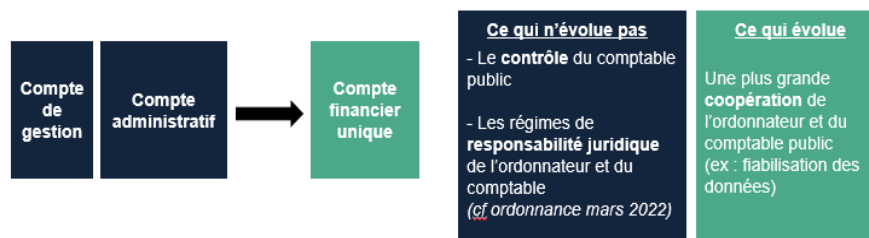
- Produits fiscaux : revalorisation des bases 2025 à + 0,8 % sur la fiscalité des ménages (TF),
- Dotations de l'Etat : maintien en 2026 des montants de DGF 2025, sans prise en considération de l'inflation,
- Un projet de loi de finances 2026 qui baisse la DC RTP à l'échelle nationale, et la supprime pour Terre Valserhône l'Interco,
- Reconduction du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), TVI devient contributeur,
- Produits des services : estimation des recettes sur la base des réalisations 2025 et des évolutions votées antérieurement.

Le « pilotage financier vert » introduit en 2025, sur l'exercice budgétaire 2024, est renforcé en 2026 avec :

- Analyse de l'ensemble des dépenses d'investissement portant sur l'atténuation du changement climatique (Axe 1)
- Introduction de l'analyse financière sur les dépenses portant sur la Préservation de la biodiversité et protection des écosystèmes, des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (Axe 6)

Le Compte Financier Unique (CFU) est généralisé pour l'ensemble du secteur public local, avec une obligation d'adoption au plus tard au titre de l'exercice 2026 (dans ce cadre, vote du premier CFU en 2027).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les SDIS, les CDG de la fonction publique territoriale, le CNFPT et les ASA adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.



2) Contexte économique touristique

2.1) Contexte national

Après une année 2024 exceptionnelle, portée par de grands événements internationaux et une fréquentation record, le tourisme français entre en 2025–2026 dans une phase de stabilisation.

La France demeure l'une des premières destinations touristiques mondiales, avec :

- Une fréquentation internationale soutenue ;

- Des recettes touristiques élevées ;
- Une dynamique favorable sur les courts séjours, le tourisme de proximité et les destinations nature.

Les tendances de fond se confirment :

- Recherche d'expériences plus authentiques et diversifiées ;
- Montée en puissance du tourisme durable ;
- Attentes accrues en matière de qualité de l'offre et de services.

Les principaux enjeux pour les années à venir concernent l'adaptation au changement climatique, la transition écologique et numérique du secteur, ainsi que la capacité à maintenir un tourisme accessible et équilibré.

2.2) Contexte régional

La région Auvergne-Rhône-Alpes conserve sa place de destination touristique majeure, avec une fréquentation globalement stable à légèrement positive par rapport à l'année 2024.

La montagne reste un pilier fort de l'attractivité régionale, avec :

- Une bonne dynamique des séjours hivernaux ;
- Une demande croissante pour des activités quatre saisons ;
- Un intérêt marqué pour les activités de pleine nature, le bien-être et la découverte des territoires.

Les visiteurs expriment une attente forte de diversification de l'offre et d'expériences combinant nature, culture et qualité de l'accueil.

Dans ce contexte, l'enjeu est de consolider un modèle touristique durable, conciliant attractivité, préservation des ressources et retombées économiques locales.

2.3) Contexte départemental

Selon les premières analyses disponibles, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte de stabilisation de la fréquentation touristique dans le département de l'Ain, après une saison estivale 2024 marquée par des évolutions contrastées selon les territoires et les filières.

La fréquentation demeure globalement satisfaisante en cœur de saison, portée notamment par le tourisme de proximité, les courts séjours et les destinations de nature. Les acteurs du secteur soulignent toutefois une sensibilité accrue aux conditions climatiques et au contexte économique, influençant les comportements de réservation et la durée des séjours.

Le Département poursuit une stratégie orientée vers :

- Le développement d'un tourisme durable et responsable ;
- La structuration d'une offre touristique équilibrée sur les quatre saisons ;
- Le renforcement de l'attractivité des territoires de nature et de montagne.

Dans ce cadre, la diversification des activités, notamment aux ailes de saison, constitue un levier majeur pour consolider l'économie touristique locale, renforcer la résilience des territoires et accompagner l'adaptation du secteur aux évolutions climatiques et sociétales.

2.3) En Terre Valserhône

En 2025, la destination Terre Valserhône s'est inscrite dans la dynamique touristique du département de l'Ain et de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une fréquentation relativement stable.

L'intercommunalité a poursuivi la mise en œuvre de son schéma de développement touristique 2021-2026, en cohérence avec la stratégie départementale et en s'appuyant sur l'expertise de son Office de Tourisme.

Les faits marquants de 2025 :

- Renforcement de l'attractivité avec la gestion du site paléontologique de Dinoplagne, une offre unique dans la région.
- Valorisation des activités de pleine nature (création de l'espace VTT FFC Ain forestière, entretien et balisage des sentiers de randonnées pédestres) en phase avec la demande touristique* et les objectifs du territoire.

- Forte augmentation de la fréquentation (+17,04%) des sites gratuits (Pertes de la Valserine, Marmites de Géant, Voie du Tram, Borne au Lion...). Cette augmentation est largement portée par la dynamique de la fréquentation des Pertes de la Valserine (+40,03%), retour à la fréquentation de 2023.
- Légère baisse des nuitées (-1,1%) :

338 585 nuitées au 30/10/2025 constatées avec 75% de français (Haute-Savoie, Rhône et Savoie) et 25 % d'étrangers (Suisse, Royaume-Uni et Allemagne).

Dans ce contexte touristique globalement favorable mais plus exigeant, l'Office de Tourisme doit :

- Adapter ses actions aux évolutions des pratiques et des attentes des clientèles ;
- Contribuer à la structuration d'une offre durable et diversifiée ;
- Maintenir son rôle de moteur de l'attractivité locale dans un cadre budgétaire maîtrisé.

IV – Orientations politiques et budgétaires

1) Stratégie touristique territoriale

Le tourisme étant une activité économique en Terre Valserhône, la Communauté de Communes a doté le territoire d'une *stratégie touristique territoriale* définie par :

- 1 marque de territoire « **Terre Valserhône** » accompagnée de baselines* qui varient selon le contexte : *Un horizon Purement Jura, Un horizon Purement Nordique, ...*

** Une baseline ou "ligne de base" apporte des informations complémentaires à la marque : elle permet de la définir, de véhiculer son identité ou encore de présenter ses services ou ses produits.*

- 1 positionnement :
Un territoire du Jura étonnant et mystérieux que l'on apprivoise facilement, un grand terrain de jeux où l'on se ressource et où l'on retrouve une âme d'enfant.
- 1 ambition :
*Un territoire visible et identifiable, perçu comme une destination connue et reconnue.
Attractif et authentique, ressourçant et rassurant : un territoire refuge à découvrir.
Accélérateur de transition pour la diversification touristique :
Une destination outdoor multifacettes.*

Pour mener à bien cette stratégie, l'Interco s'appuie sur :

- Un *schéma de développement touristique (SDT)* pour la période 2021 – 2026 avec 28 actions regroupées autour de trois axes structurés autour de l'offre, des aménagements et des services, du parcours client et de l'identité collective.
- Le *pôle tourisme* qui est scindé en 3 services avec leur propre budget :
 - ✓ Le service tourisme de l'intercommunalité est en charge du développement touristique (accompagnement des porteurs de projet...) ainsi que de l'aménagement et l'entretien des équipements, sites et sentiers d'intérêt communautaire.
 - ✓ Le site paléontologique de Dinoplagne se charge de la préservation et valorisation des empreintes, ainsi que de la gestion touristique du site.
 - ✓ Et l'Office de Tourisme, objet du présent Rapport.

2) Proposition d'actions et projet de budget primitif 2026

Rappel : les actions abordées ci-après sont des propositions à valider par le Conseil d'Administration. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles seront toutes réalisées car elles seront soumises à la commission finances de la Communauté de Communes, cette dernière pourra être amenée à effectuer des arbitrages entre les demandes de tous les services.

Les montants définitivement proposés au vote du budget primitif 2026 pourront donc différer des chiffres indiqués ci-après (chiffres en € TTC car l'OT n'est pas assujéti à la TVA).

2.1) Proposition d'actions avec projet budgétaire par mission

Pour 2026, l'Office de Tourisme poursuivra ses missions régaliennes tout en tenant compte des actions du schéma de développement touristique (SDT).

■ Axe 2 du SDT - Améliorer l'accueil et l'expérience du visiteur sur le territoire :

- **Accueil** : maintenir un accueil qualitatif avec des conseils éclairés :
 - ✓ Maintien du budget « ressources humaines » 2025 avec 1 saisonnier en période estivale et l'arrivée d'1 apprenti
 - ✓ 3 périodes d'**ouverture au public** adaptées à la fréquentation et la saisonnalité (en dehors des horaires d'ouverture au public, une borne d'information est accessible 24 h/24) :
 - D'octobre à avril : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
 - ⇒ Le lundi : accueil des partenaires sur rendez-vous.
 - De mai au début des vacances scolaires d'été puis septembre : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, les samedis et jours fériés (sauf 1^{er} mai) de 9h00 à 13h00
 - Vacances scolaires d'été :
 - ⇒ Il est rappelé que les horaires avaient évolué ainsi en 2025 : lundi après-midi de 14h00 à 17h30 - du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 - samedi de 9h00 à 12h00 à l'OT puis hors les murs aux Pertes de la Valserine de 13h30 à 17h00 (repli OT en cas de pluie) : horaires à définir selon le lieu qui sera choisi et les flux relevés sur les éco-compteurs soit 40h00 par semaine.
 - ⇒ **Pour 2026, il est proposé de reconduire ces mêmes modalités en étudiant éventuellement le développement de l'accueil hors les murs pendant les vacances scolaires d'été.**

DEPENSES	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Fournitures diverses	200,00	51,78	200,00	
Boutique : articles Terre Valserhône et ouvrages (topo-guides, cartes, livres locaux)	3 910,00	3 701,98	3 500,00	Achats d'articles pour la boutique avec la nouvelle charte graphique
	4 110,00	3 753,76	3 700,00	

• Mettre en scène le territoire :

- ✓ Maintenir le lien avec les structures organisant des événements en lien avec notre positionnement (Trail de la Michaille, Ultra 01, UTMJ, Antigél...) : communication, don de goodies, éventuellement présence le jour J.
- ✓ Développer et animer le réseau d'ambassadeurs du territoire créé en 2025.
- ✓ Création du blog de la destination Terre Valserhône sur le site internet (dépense déjà engagée).
- ✓ Mise en place de visites guidées sur les thématiques culture et nature.

DEPENSES	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Goodies	1 100,00	466,22	800,00	Créations de stickers pour les partenaires et le grand public
Bus pour Eductour	700,00	1 139,48	1 000,00	
Visites guidées	700,00	700,00	1 335,00	4 visites guidées sur la thématique Culture et 3 visites sur la Nature
Matériel	2 000,00	148,87	2 000,00	Roll up, banderoles
	4 500,00	2 454,57	5 135,00	

■ Axe 3 du SDT - Performance du collectif

Poursuivre le travail de positionnement de l'OT, en développant des outils et en initiant ou renforçant les liens :

- Avec les professionnels du territoire :

- ✓ Création d'une place de marché pour les prestataires d'activité et hébergeurs (= vente en ligne sur le site internet de l'OT)
- ✓ Poursuivre les relations avec les partenaires de l'OT : distribution annuelle de documentation, rencontre des nouveaux prestataires, proposition de formations (les informer des formations réalisées par des tiers et/ou organisation en interne comme « optimiser sa page Google »)
- ✓ Avec les commerces via le REV
- ✓ Reconduction du forum lançant le début de saison estivale où sont conviés les partenaires, socio- professionnels et habitants afin d'échanger sur les loisirs du territoire, se faire connaître, se connaître entre eux et faire le plein de documentation.
- ✓ Mise en place d'une place de marché afin de développer des outils communs OT / socio-professionnels.
- Avec la population : participation à des animations locales, s'appuyer sur le futur réseau d'ambassadeurs, renforcer la visibilité de Terre Valserhône par la distribution de présentoirs et de documentation.
- Avec les réseaux institutionnels du tourisme : poursuite des actions collectives entre Offices de Tourisme, avec Aintourisme, avec le collectif Partir Ici de la Région AURA, ...

Libellé	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Cotisations	3 600,00	3 279,00	3 500,00	Montagne du Jura, ADN tourisme, GJT, CDRP
Réceptions, alimentation	450,00	169,86	500,00	Réunions de travail avec partenaires, OT voisins...
Achats de prestations et / ou formations	5 000,00	4 758,00	4 000,00	Formation des agents et des sociaux professionnels
Création place de marché	0,00	0,00	6 016,00	Vente en ligne de prestations touristiques (hébergements et activités) en collaboration avec les professionnels > prestations qui pourrait l'objet d'une vente en option dans les partenariats 2026
Total	9 050,00	8 206,86	14 016,00	

■ Promotion – Communication

Il s'agit du poste le plus important après les charges salariales et de fonctionnement.

- Publicité :
 - ✓ Cible proposée : les excursionnistes (clientèle lyonnaise) et itinérants arrivant en train
 - ✓ Thème : randonnée pédestre de gare en gare (presse spécialisée + deux salons du randonneur)
- Editions : frais de création graphique à prévoir pour finaliser la mise à jour des supports aux couleurs Terre Valserhône, impression selon les stocks (plusieurs éditions sont réalisées pour plusieurs années et sont en rupture comme Un tour en ville...)

Libellé	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Propositions
Salons	6 000,00	3 621,83	6 800,00	• Randonneur à Lyon et Paris • Autres actions en collaboration avec Aintourisme
Communication BtoB (professionnels)	1 680,00	1 680,00	1 700,00	Premices : mise en relations de sites (dont Dinoplagne) avec sociétés qui souhaitent organiser des séminaires, ... https://www.premices.click/fr/destinations/terre-valserhone
Insertions publicitaires	7 700,00	7 955,20	10 848,00	• VTT dans MK sports, Hello New • Thématique à définir dans Numéro 39 et Lyon City Crunch
Communication numérique BtC (grand public)	7 780,00	9 710,00	6 000,00	Communication numérique avec co-financements AURA : site internet de Partir Ici, YouTube et blogs réseaux sociaux des instagrammeurs / influenceurs
			3 000,00	Campagne de communication via AD My sport ou Ketil Media

			1 800,00	Mollow = Itinéraires de randonnées accessibles en train
Création graphique	8 640,00	8 496,00	10 850,00	Création graphique diverses comprenant la refonte complète des cartes des sentiers
Impressions	23 022,00	22 399,20	20 000,00	Guide touristique, guide hébergement, carte touristique, guide hiver, guide groupe, carte des sentiers...
Honoraires	150,00	106,85	150,00	Traductions en anglais
Total	54 972,00	53 969,08	61 148,00 €	

2.2) Prévisions de fonctionnement général

■ Frais de fonctionnement :

L'Office de Tourisme règle directement les frais de fonctionnement (eau, électricité...) mais ne paie aucun loyer : la Communauté de Communes met le local à disposition gracieusement.

Pour 2026 : malgré une hausse des coûts de certains contrats de maintenance, les charges à caractère général seront en baisse du fait de la renégociation de certains contrats et un réajustement budgétaire au regard des crédits réellement consommés sur l'année 2025.

Libellé	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Informatique : maintenance (photocopieur, borne tactile, site internet...), Wifi, logiciels métier (caisse, taxe de séjour...), frais de télécommunication, petit matériel	38 500,00	29 201,78	28 250,00	
Bâtiment : maintenances (alarme incendie, chaudière, extincteur, monte-charge...) eau, électricité, entretien des locaux...	29 927,00	20 188,90	21 745,00	
Garage : essence, réparations, contrôles techniques, frais d'autoroute...	4 380,00	3 376,15	4 290,00	Rappel : OT avance pour Dino et service tourisme de TVI et se fait rembourser en n+1
Fonctionnement général : assurances, produits entretien, trousse à pharmacie, papeterie, affranchissements, frais bancaires, petit matériel, produits alimentaires, vêtements de travail, ouvrages régionaux pour bibliothèques de l'OT...	27 445,61	18 699,34	27 451,00	
Total	100 252,61	71 466,17	81 736,00	

■ Ressources humaines

- **Effectifs 2025** de l'Office de Tourisme :
 - ✓ 4 agents* (3,7 ETP) et 1 renfort saisonnier en période estivale
* dont 3 qui travaillent également pour le service tourisme de l'interco et pour Dinoplagne
 - ✓ 100 % féminin
 - ✓ De 37 à 58 ans
 - ✓ 1 fonctionnaire, 2 CDI de droit public et 1 CDD de 3 ans.
- **Organisation du travail :**
 - ✓ Durée annuelle du travail = 1 607 heures

Nombre total de jours sur l'année	365 jours
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jours

Congés annuels : 5 x obligations hebdomadaires de travail	- 25 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	= 228 jours
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 h (arrondi à 1 600 h)
Journée de solidarité	+ 7 heures
Total heures	1 607 heures

- ✓ 2026 voit arriver des nouveautés :
 - Suite à l'arrivée d'un apprenti en fin d'année 2025, l'année 2026 sera une année complète pour ce contrat
 - Recrutement (en cours) d'un nouveau Directeur de l'Office de Tourisme.

- **Charges de personnel**

Il s'agit du principal poste de dépenses après le chapitre 11.

A noter qu'il n'y a aucune dépense en lien avec la réalisation des contrats de travail, de l'édition des salaires et de logiciels dédiés car ces missions sont réalisées par le service ressources humaines de la Communauté de Communes. Il en va de même pour les finances qui sont prises en charge par TVI.

Pour l'année 2026, la masse salariale demandée est en augmentation de plus de 10% par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique par le recrutement d'un apprenti qui a pour la première année un impact sur une année budgétaire complète.

Charges de personnel	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Formations hors CNFPT	5 000,00	4 758,00	19 000,00	Prise en compte de la formation apprenti
Personnel	150 000,00	130 716,08	150 000,00	Assurances RH + salaires
Médecine du travail	250,00	88,15	600,00	
Déplacements et missions	500,00	427,50	2 100,00	Remboursement frais avancés par les agents
Total	155 750,00	135 989,73	171 700,00	

2.3) Produits de fonctionnement

- **Boutique – billetterie** : au regard du contexte économique, et des commissions sur les ventes de billetterie, il est prévu une stabilisation des recettes au niveau des ventes en boutique.

RECETTES	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Estimation 2026	Observations
Objets Terre Valserhône	1 500,00	1 018,10	1 000,00	
Ouvrages	500,00	733,88	500,00	
Billetterie	400,00	304,00	800,00	▪ 2025 : organisation de 4 visites guidées « nature » ▪ 2026 : 7 visites guidées prévues
Billetterie : commissions sur ventes pour tiers	300,00	432,66	300,00	
Total	2 700,00	2 488,64	2 600,00	

- **Partenariat** : les montants qui apparaissent dans les comptes administratifs peuvent comporter des règlements qui correspondent à plusieurs années : exercice en cours, reliquat de n-1 ou encore versement de n+1 puisque les appels à partenariats sont effectués à l'automne.

0

En tenant compte du contexte économique, il semble prudent de ne pas prévoir de hausse sur les recettes 2026.

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
3 000,00	5 180,00	3 000,00

■ **Taxe de séjour :**

Les hébergeurs reversent la taxe de séjour et la taxe additionnelle qu'il collectent à la Communauté de Communes. La taxe additionnelle (10 %) est reversée au Conseil Départemental et l'OT récupère l'intégralité de la part locale. Ces sommes participent aux actions touristiques citées au préalable.

Au regard du contexte économique et des versements aléatoires des plateformes, il semble prudent de ne pas s'attendre à une forte hausse des recettes de la taxe de séjour en 2026, raison pour laquelle il est envisagé une estimation pour 2026 de 50 000 €.

A noter : les montants qui apparaissent dans les comptes administratifs comportent à la fois des taxes de séjour relatives à l'année en cours, mais également le reliquat de celles de l'année précédente n'ayant pas pu faire plus tôt l'objet d'un reversement par les hébergeurs ainsi que la régularisation par certaines plateformes d'hébergements. Ainsi, en 2025, 74 810.87 euros ont été encaissés. De plus, un prévisionnel de 10 000€ est en attente.

Concerne année	Répartition des 74810.87€ encaissés en 2025
2022	279.55 €
2023	1555.02 €
2024	31 519.87 €
2025	41 456.43 €
Total	74 810.87 €

Subvention

L'intercommunalité verse une subvention d'équilibre annuelle à l'OT.

Son montant varie en fonction des excédents de clôture de l'exercice précédent ainsi que des orientations de l'année.

Pour 2026, elle est estimée à 150 000 Euros.

2.4) Investissements

Libellé	Budgété 2025	Réalisé 2025 (Prévisionnelle)	Prévisionnel 2026
Informatique : ordinateurs, tél mobile, enregistreur réunions et tableau pour vidéoprojecteur salle réunion OT	7 810,00	3 087,17	5 000,00
Accueil hors les murs : table, chaises, parasol, présentoir...	6 100,00	5 446,48	5 000,00
Investissements divers	5 882,26	990,84	3 000
■ Total	19 792,26	9 524,49	13 000,00

2.5) Emprunts

L'Office de Tourisme n'a aucun emprunt et ne prévoit d'y recourir.

2.6) Synthèse par chapitres

Pour planifier les actions 2026, il a été tenu compte des actions du SDT et des orientations données lors des séances précédentes, en tentant de rester quasiment à budget constant avec le budget voté pour 2025.

Est estimé une stabilisation des charges de fonctionnement par rapport au budget voté pour 2025 dont :

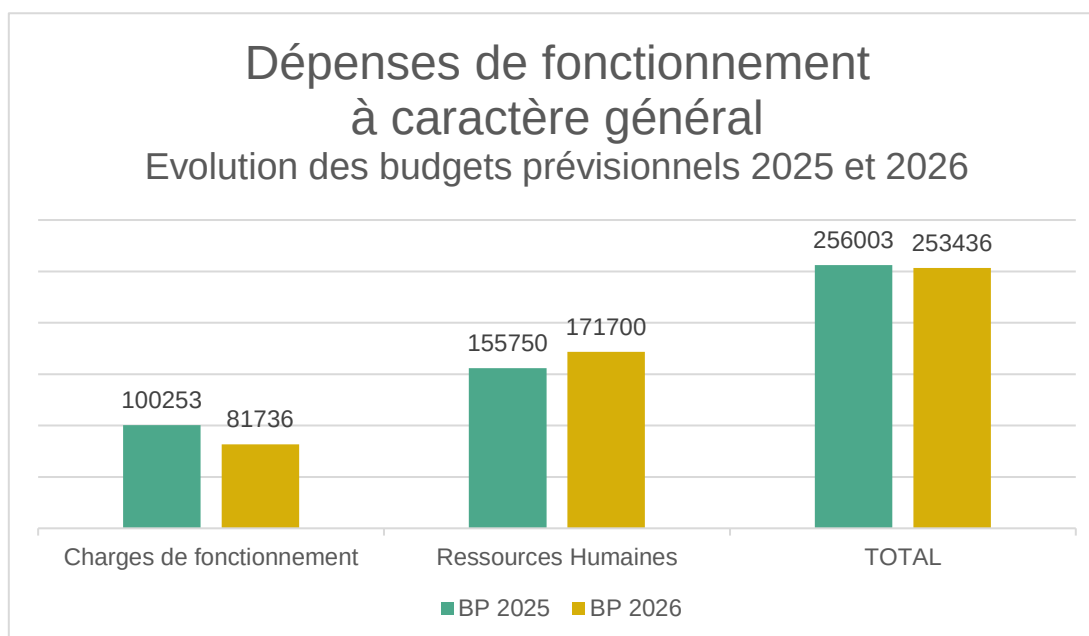
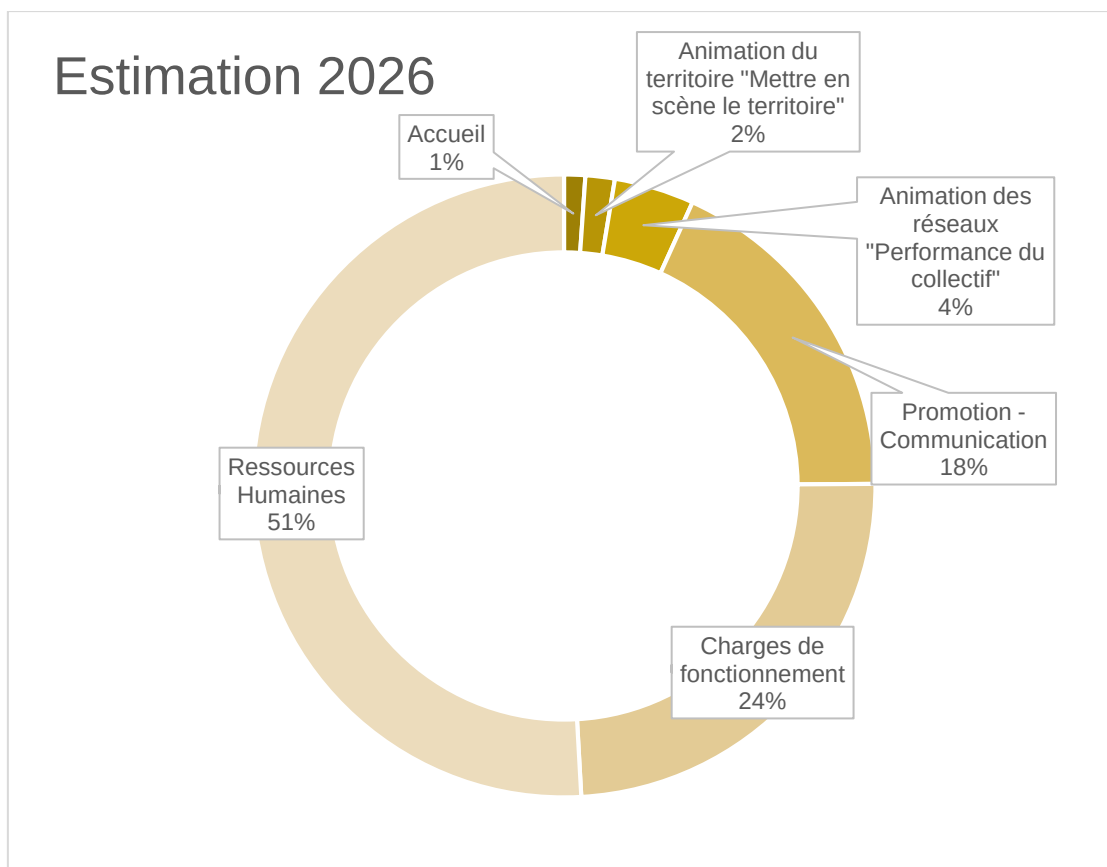
- ✓ Une hausse limitée de 5% des « charges à caractère général ».
- ✓ Un budget constant au niveau de la masse salariale

✓ Et une baisse des « autres charges de gestion courante ».

Au regard des résultats de fonctionnement 2025, un virement de crédits vers l'investissement pourrait être prévu pour 25.582,32 euros €.

Chapitre	OT	BP 25	REALISE 2025	BP26
011	Charges à caractère général	157 249,00	77 544,35	164 429,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 250,00	130 804,23	150 600,00
023	Virement section d'investissement	0,00	0,00	25 582,32
042	Opérations ordre transf. entre sections	3 000,00	2 444,24	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00	19 288,45	13 200,00
67	Charges spécifiques	1 695,61	0,00	1 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	333 194,61	230 081,27	356 311,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	151 964,61	151 964,61	137 711,32
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 700,00	8 321,85	5 600,00
73	Impôts et taxes	40 000,00	74 810,87	60 000,00
74	Dotations et participations	133 530,00	133 500,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	-804,74	3 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	333 194,61	367 792,59	356 311,32
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	137 711,32	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 016,00
21	Immobilisations corporelles	20 292,26	8 458,29	32 344,53
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 292,26	8 458,29	38 360,53
001	Solde exécution invest. reporté	17 292,26	17 292,26	11 278,21
021	Virement section fonctionnement	0,00	0,00	25 582,32
040	Opérations ordre transf. entre sections	3 000,00	2 444,24	1 500,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 292,26	19 736,50	38 360,53
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	11 278,21	0,00

2.7) Synthèse des coûts de fonctionnement par postes / missions :



Mise en oeuvre de la stratégie territoriale

Evolution des budgets prévisionnels 2025 et 2026

